

**Commune de Tenay**

---

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, C.PARDO, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

F.MALARD

Date de convocation : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

**TRAVAUX STEP RAFOUR - DEMANDE DE SUBVENTION CCPA  
Délibération N° 31/2023**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription budgétaire pour réaliser des travaux de construction du mur de la STEP RAFOUR.

Il explique à l'assemblée que par délibération N° 2021-113 du 24 juin 2021, un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en faveur des communes membres. Le montant alloué pour Tenay est de 111 483 € pour 2021/2023 dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> phase Fonds de Concours Généralistes.

Il propose donc de solliciter l'aide financière de la CCPA au titre de la construction du mur de la STEP RAFOUR.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour un montant de 85 186.23 € pour les travaux cités ci-dessus et dresse le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Commune de : <b>TENAY</b>			
<i>(construction mur STEP Rafour)</i>			
Dépenses (HT)	En €	Recettes / subventions	En €
GSM	2 100 €	Etat – <i>Citer le dispositif</i>	0
MO	9 700 €	Région – <i>Citer le dispositif</i>	0
Equaterre	14 389.82 €	Département – <i>Citer le dispositif</i>	0
Annonce légale	442.64 €	Autres – <i>(énumérer)</i>	0
Travaux	143 740 €	CCPA – Fonds de concours généraliste	85 186.23 €
		Autofinancement de la Commune	85 186.23 €
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>170 372.46 €</b>	<b>Montant total des recettes</b>	<b>170 372.46 €</b>

- **S'engage** à réaliser les travaux cités ci-dessus.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **S'engage** à afficher le soutien apporté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et prendre des mesures de publicité dans le bulletin municipal d'information et sur le site Internet de la Commune.

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- **Dit** que la présente délibération annule et remplace celle du 29 novembre 2022 (Délibération N°50/2022) portant sur le même objet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 24/05/2023



Le Maire,

C. S. AVOIR  
Adjoint au Maire

Le Maire,  
Gaël ALLAIN



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TRAVAUX STEP RAFOUR DEMANDE DE SUBVENTION CCPA

---

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 24/05/2023

---

Numéro de l'acte : 31-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230523-31-2023-DE

---

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours